



## **Depuis l'installation d'une salle de billard à 10 mètres de chez moi, je subis toutes sortes d'incivilités**

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 16 juin 2016

---

Bonjour

Ma question concerne une salle de billard qui se situe à 10 mètres de chez moi problème de propreté, pollution, bruits, mégots jetés par terre et papier (manque de cendrier et de poubelle) car le gérant balaie sa terrasse et jette et dans le caniveau au lieu de le ramasser avec une pelle.

Bruit discussions tardives certain soir, claquement de portières, stationnement devant ma sortie de garage malgré la signalisation, pollution tabagique car je suis située malheureusement dans le sens du vent et autres incivilités telles que uriner dans la rue.

Mauvais geste à mon égard à deux fois, coups de pied dans mon portail avec menaces verbales d'un client (je pense qu'il était alcoolisé.)

L'exploitant des lieux doit faire respecter la propreté, la sécurité et la tranquillité publique, le voisinage à droit à sa quiétude ? .

Réponse :

Le cadre de [notre domaine d'intervention](#) ne s'inscrit pas dans la problématique de conflits que vous rencontrez depuis l'installation de cet établissement proche de votre domicile.

Vous devriez plutôt prendre contact avec les services de police de votre ville ainsi qu'avec les services techniques de la mairie en charge de la sécurité et des problèmes de voirie.